



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-30

Objet : Privatisation de Stationnement

Le Maire de NANT,

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement devant les accès aux issues de secours du Grand Hall polyvalent de la commune de Nant donnant sur la route neuve dans le cadre de l'organisation du salon de la gravure et de la microédition entre le Lundi 04 Mai 2026 08h00 et le 10 Mai 2026 00h00.

ARRETE

Article 1^{er} :

Interdiction du stationnement devant les issues de secours du Grand Hall polyvalent de la commune de Nant donnant sur la route neuve dans le cadre de l'organisation du salon de la gravure et de la microédition entre le Lundi 04 Mai 2026 08h00 et le 10 Mai 2026 00h00.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune.

Article 3 :

La Mairie de Nant,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 23 Avril 2026

Pour la Maire
par délégation
L'Adjoint Eric SAQUET